Rapport annuel de gestion 2014-2015

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec

Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599
ISSN 1929-4654
ISBN 978-2-550-73095-8
ISBN 978-2-550-73096-5
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

David Heurtel
Québec, septembre 2015

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur le ministre,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie d'accepter, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Baril
Québec, juin 2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2014-2015 rend compte de nos activités à l'égard de notre mission et de nos orientations stratégiques. Il dresse également un bilan de nos engagements en ce qui concerne la *Déclaration de services aux citoyens*, les ressources utilisées ainsi que de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

L'année 2014-2015 a été marquée par la réalisation de deux mandats spéciaux d'envergure nationale, soit celui sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent* et celui sur *Les enjeux de la filière uranifère au Québec*. En plus de 35 ans d'existence, c'est la première fois que l'organisme réalise deux mandats de cette envergure dans une même année. Nos équipes se sont déplacées à travers le Québec, d'est en ouest et du nord au sud, afin d'informer et de consulter les citoyens et d'entendre des experts sur divers sujets en lien avec ces mandats. Les séances d'audience publique tenues en 2014-2015 ont ainsi été près de trois fois plus nombreuses, une performance réalisée avec sensiblement le même personnel que l'année dernière et un niveau de satisfaction des participants à l'égard des différents services offerts par le BAPE encore élevé cette année.

Nous avons par ailleurs beaucoup utilisé les technologies de l'information et des communications afin de mener à bien nos mandats. En effet, le nombre de séances d'audience publique webdiffusées en direct en 2014-2015 a été plus de 2,5 fois supérieur à celui de l'année précédente. Notre expertise en la matière a d'ailleurs été mise à contribution pour les travaux d'un autre organisme de la Fonction publique québécoise. Par ailleurs, le BAPE utilise maintenant les médias sociaux afin de pouvoir informer davantage les citoyens touchés par des projets dans leur milieu.

Je tiens à remercier le personnel du BAPE pour son engagement à l'égard de l'organisme et ses efforts constants qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés pour l'accomplissement de notre mission.

Le président,

Pierre Baril

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats afférents.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2015.

Le président,

Pierre Baril
Québec, juin 2015

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications,

René Beaudet
Québec, juin 2015

Québec, mai 2015

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le Bureau) pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, à l'exception des états financiers du Bureau. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces renseignements incombe à la direction du Bureau.

Notre rôle consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen. Ce rapport ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été fondé sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter sur l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats, les indicateurs, les données et les explications contenus dans le rapport annuel de gestion paraissent plausibles et cohérents.

Lemieux Nolet

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement **1**

1.1 Sa constitution 1
1.2 Sa mission 1
1.3 Ses valeurs éthiques 2
1.4 Sa composition 2
1.5 Son organisation administrative 2
1.6 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires 4
1.7 Les mandats sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 4
1.8 Les mandats d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement 7
1.9 Les mandats en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* 7

CHAPITRE 2
Les résultats atteints **9**

2.1 Au regard de la planification stratégique 9
2.2 Au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* 19

CHAPITRE 3
Les ressources **27**

3.1 Les ressources humaines 27
3.2 Les ressources financières 30
3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 34
3.4 Les services partagés 36

CHAPITRE 4
Les exigences législatives et gouvernementales **37**

4.1 L'éthique et les règles déontologiques 37
4.2 L'allégement réglementaire et administratif 37
4.3 La protection des renseignements personnels 38
4.4 La politique linguistique 39
4.5 L'embauche et la représentativité 39
4.6 Les bonis au rendement 42
4.7 Les mesures de réduction des dépenses 42
4.8 La politique de financement des services publics 43
4.9 La gestion et le contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services 43

CHAPITRE 5
Le développement durable **45**

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE 51
B – Les membres additionnels à temps partiel nommés par décret 51

ANNEXE II

A – Les mandats d'information et de consultation du dossier par le public 52
B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 53
C – Le mandat d'enquête avec médiation 53
D – Le mandat d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire 53

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE 54
B – Les autres publications 54

ANNEXE IV

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 55

ANNEXE V

Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 59

ANNEXE VI

A – Conférences et présentations données par le personnel du BAPE 61
B – Autres activités auxquelles a participé le personnel du BAPE 61

ANNEXE VII

Les lois, règlements et code encadrant l'exercice des mandats confiés au BAPE 63

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1	La structure organisationnelle au 31 mars 2015	3
Figure 2	Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	5
Figure 3	Répartition des dépenses réelles par catégorie et investissements en immobilisations (en milliers de dollars)	32
Tableau 1	Nombre de mandats reçus	20
Tableau 2	Nombre de jours-mandats réalisés	21
Tableau 3	Effectif en poste au 31 mars (nombre de personnes)	27
Tableau 4	Effectif utilisé au 31 mars (équivalents temps complet (ETC))	28
Tableau 5	Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite	28
Tableau 6	Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier	28
Tableau 7	Répartition des coûts de formation selon l'année civile	29
Tableau 8	Répartition des dépenses de formation par champ d'activité	29
Tableau 9	Évolution des dépenses en formation	29
Tableau 10	Jours de formation selon les catégories d'emploi	30
Tableau 11	Budget et dépenses réelles	31
Tableau 12	Ressources informationnelles	34
Tableau 13	Traitement des demandes d'accès à l'information	38
Tableau 14	Embauche totale au cours de la période 2014-2015	40
Tableau 15	Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statuts d'emploi	40
Tableau 16	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2014-2015	40
Tableau 17	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statuts d'emploi : résultats comparatifs	41
Tableau 18	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	41
Tableau 19	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégories d'emplois au 31 mars 2015	41
Tableau 20	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015	42
Tableau 21	Répartition de l'effectif pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015	44

CHAPITRE 1
LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 SA CONSTITUTION

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement* a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation, et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'elle offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit d'emblée dans la perspective du développement durable. Toutes les personnes concernées, dont les citoyens susceptibles de profiter des retombées de ces projets ou d'en subir les répercussions, peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et contribuer à fournir aux décideurs un éclairage plus complet. Elle permet aussi aux promoteurs de bonifier leur projet en tenant compte des préoccupations de la population et ainsi de tendre vers une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Le BAPE est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de qui il reçoit ses mandats. Les commissions d'enquête constituées par le président du BAPE analysent les faits et sont indépendantes des parties en cause.

1.2 SA MISSION

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

Depuis la création de l'organisme, ses commissions d'enquête examinent les projets qui leur sont soumis en appliquant une notion large de l'environnement assimilable au développement durable.

Organisme assujetti à la *Loi sur le développement durable* et à la prise en compte des seize principes qui y sont énoncés, le BAPE poursuit sa démarche pour parfaire la culture du développement durable dans la réalisation de ses mandats et le travail quotidien de son personnel.

1.3 SES VALEURS ÉTHIQUES

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs au regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Les valeurs du BAPE sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Adaptées à sa mission, elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

1.4 SA COMPOSITION

Le BAPE était composé, au 31 mars 2015, de six membres à plein temps, dont un président et un vice-président (figure 1). Les membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre, le président dispose d'une liste de membres additionnels à temps partiel, également nommés par le gouvernement (annexe I).

1.5 SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative (figure 1) est conçue de façon à soutenir la gestion par projet des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, la directrice des communications et la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

Les membres à plein temps se réunissent périodiquement pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment les procédures qui encadrent les mandats d'enquête. Les membres qui dirigent les commissions d'enquête assurent également la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

La conseillère juridique guide le président et les membres quant aux aspects légaux, éthiques et déontologiques qui concernent l'organisme et les travaux des commissions d'enquête.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable du Secrétariat du BAPE ainsi que des activités de la Direction des communications, du Service du soutien à la gestion, de la coordination de la logistique des commissions d'enquête et des technologies de l'information.

La directrice des communications est responsable de l'ensemble des activités d'information et de communication du BAPE.

La directrice de l'expertise environnementale et du développement durable est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions.

FIGURE 1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 MARS 2015

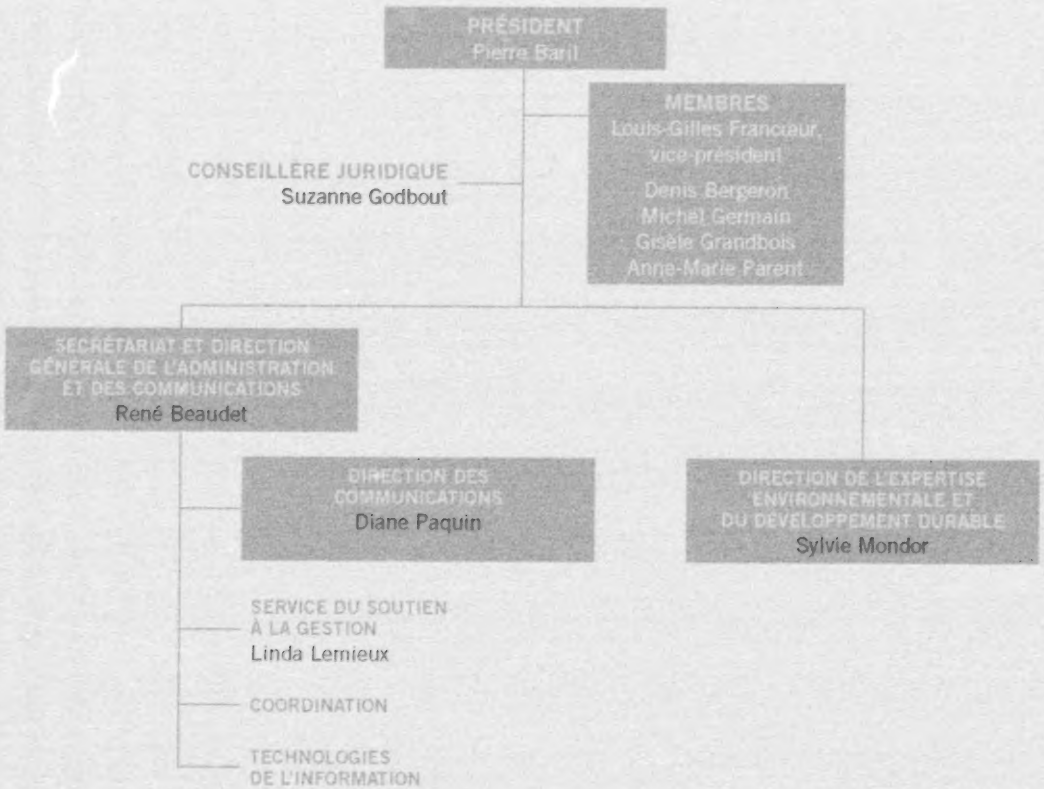

1.6 LA FORMATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une audience publique, une enquête avec ou sans audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 31.3 ou de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ou de tenir une consultation publique sur un projet d'aire protégée en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le président du BAPE constitue une commission d'enquête et en désigne le président.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et jouissent des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. À ce titre, ils ont des pouvoirs, tels que celui de citer des personnes et celui d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Toutefois, l'approche privilégiée par le BAPE consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire pour répondre aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.7 LES MANDATS SUR LES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La majorité des mandats confiés au BAPE s'inscrivent dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le nombre et le type de mandats varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique qui émanent de la population (figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

1.7.1 L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Lorsque le ministre rend publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, en vertu du premier alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il donne mandat au BAPE, selon l'article 11 du Règlement, de mettre à la disposition du public, pendant 45 jours, l'ensemble de la documentation constituant le dossier de la demande de certificat d'autorisation. Pour ce type de mandat, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement concernée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE, à Québec, à la bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Web du BAPE.

C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

FIGURE 2 LE CHEMINEMENT DES PROJETS AU BAPE À L'INTÉRIEUR DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

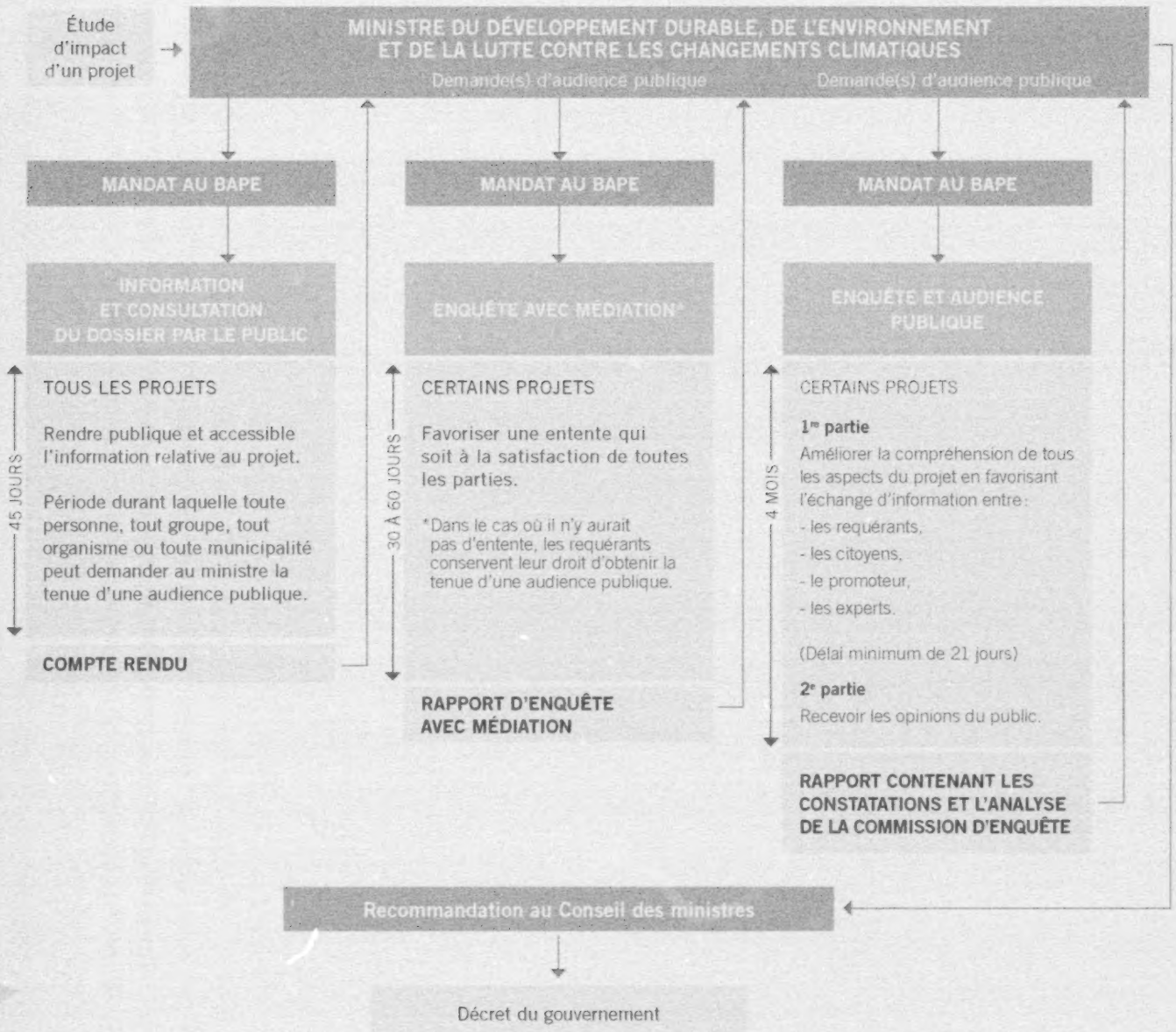

LÉGENDE

- Interventions du BAPE
- Interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

1.7.2 L'AUDIENCE PUBLIQUE

S'il reçoit une demande, et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre mandate le BAPE pour qu'il tienne une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*.

La première partie de l'audience publique

Consacrée à compléter l'information déjà disponible, la première partie de l'audience publique s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. Afin de répondre aux interrogations des citoyens et de la commission, des représentants de divers ministères, d'organismes publics ou privés susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet, en raison de leurs connaissances et de leur compétence, sont également convoqués. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur et les porte-parole des ministères et des organismes. La documentation et les transcriptions des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et les centres de documentation et sont publiées dans le site Web du BAPE.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La deuxième partie de l'audience publique

La deuxième partie de l'audience publique permet à toute personne, à tout groupe, à tout organisme ou à toute municipalité d'exprimer son opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent faire valoir leur appui ou leur opposition au projet tel qu'il a été présenté par le promoteur ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de mieux comprendre les valeurs propres aux collectivités concernées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation, les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois l'audience publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, des expertises particulières, au besoin, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches documentaires. La commission rédige son rapport qui fait état de ses constatations, de son analyse et de ses avis. Au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE transmet le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui le rend public dans les 60 jours suivants.

A la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres, à qui il appartient d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.8 LES MANDATS D'ENQUÊTE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les mandats exercés en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ont pour but d'éclairer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le gouvernement dans le développement de politiques ou l'établissement d'orientations par rapport à une question environnementale ou dans une situation particulière.

1.8.1 L'ENQUÊTE AVEC OU SANS AUDIENCE PUBLIQUE

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Dans le cas où le ministre le requiert, le BAPE doit tenir une audience publique, conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la Loi, ce qui permet d'obtenir le point de vue de la population. Les enquêtes sont menées par une commission formée d'un ou de plusieurs membres du BAPE, laquelle produit un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.8.2 L'ENQUÊTE AVEC MÉDIATION EN ENVIRONNEMENT

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques confie au BAPE un mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, lui demande de procéder à une médiation. Ce mandat peut viser un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur d'un projet et les requérants d'une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente. À cet égard, le BAPE s'est donné des *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement* dans le but de favoriser la conclusion d'une entente à l'amiable.

La médiation est menée par un membre du BAPE qui, au terme de la démarche, rédige un rapport. Dans le délai imparti au mandat, le président du BAPE transmet le rapport au ministre à qui il appartient de décider du suivi à donner au dossier. Dans le cas d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête avec médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement,* s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.9 LES MANDATS EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que ne soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve à titre de réserve aquatique, de réserve de biodiversité ou de paysage humanisé projeté.

CHAPITRE 2
LES RÉSULTATS ATTEINTS

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable*[1], ainsi que des engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. De manière à établir une comparaison, et lorsque cela est possible, les résultats sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents.

1. En novembre 2012, à la demande du ministre responsable de l'Environnement, le ministère conviait le BAPE à participer à un comité sur la modernisation de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et du processus de participation publique dont le rapport a été remis au ministre en décembre 2014.

   Le 25 février 2015, le ministre annonçait le dépôt d'un livre vert sur la révision du régime d'autorisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), une consultation publique en commission parlementaire, puis, pour l'automne 2015, la présentation d'un projet de loi visant à modifier la LQE et à moderniser le régime d'autorisation environnementale. Les propositions contenues dans le livre vert intégreraient également la réflexion réalisée par le comité sur la modernisation.

   Considérant les travaux de réflexion en cours, le BAPE a décidé de reporter l'adoption d'une nouvelle planification stratégique à l'exercice financier 2015-2016. Dans l'intervalle, le plan stratégique 2008-2013 continue de s'appliquer.

2.1 LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Plan stratégique du BAPE définit trois enjeux stratégiques sur lesquels l'organisme s'appuie pour remplir sa mission. Le premier vise à apporter une contribution significative au développement durable du Québec ; le deuxième, à maintenir des services adaptés aux besoins de la clientèle ; et le troisième, à favoriser une gestion optimale des ressources.

2.1.1 PREMIER ENJEU — UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

ORIENTATION — DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU BAPE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — L'ACCÈS AU SAVOIR

OBJECTIF 1

Acquérir des connaissances stratégiques à l'égard du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation		
Une activité de sensibilisation a été offerte au personnel : – Demi-journée organisationnelle portant notamment sur les efforts déployés par l'organisation en ce qui a trait au développement durable et au projet de stratégie de développement durable 2015-2020. Un atelier de formation et de discussion a été offert au personnel : – L'industrie minière et le développement durable.	7 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel ainsi que 2 webinaires : Les ateliers : – Développement durable, trop tard – l'analyse stratégique sans mandat ; – Comment calculer la valeur des services écologiques ; – La licence sociale d'exploitation ; – L'occupation et la vitalité des territoires ; – La filière uranium : enjeux en développement durable ; – État de l'environnement : volet air ; – État de l'environnement : volet eau. Les webinaires : – Communication scientifique et changements climatiques ; – Formation sur le nouvel outil *Territoires* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.	6 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : – l'hydrogène : vecteur de mobilité et de stockage de l'énergie ; – la compensation des impacts sur les milieux humides ; – l'avenir énergétique du Québec : un examen de certaines grandes tendances et des expériences d'autres pays ; – l'information, la confiance et la cohésion sociale dans un conflit environnemental lié à un projet de parc éolien au Québec ; – le guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets, rédigé par le Conseil patronal de l'environnement du Québec ; – *Chasing Ice*, un documentaire sur les changements climatiques et la fonte des glaciers de l'Arctique. 2 activités de sensibilisation ont été offertes au personnel : – la tenue d'une demi-journée organisationnelle portant notamment sur les efforts déployés par l'organisation en ce qui a trait au développement durable ; – la présentation de l'Îlot de récupération des matières résiduelles domestiques dangereuses.

Taux de participation du personnel ciblé

Le taux de participation du personnel ciblé[1] à l'une ou l'autre des activités de sensibilisation ou de formation a été de 87,5 % (35/40) personnes ciblées et employées depuis plus d'un an en 2014-2015.

2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de diffusions d'information à l'ensemble du personnel		
– 12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.	– 9 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel ; – 1 capsule Web interactive de sensibilisation à la prise en considération des principes de développement durable dans le cadre de son travail a été transmise au personnel ; – 1 test visant l'évaluation des connaissances sur les principes de développement durable a été soumis à l'ensemble du personnel.	– 5 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.

Taux d'appropriation par le personnel

La mesure du taux d'appropriation des connaissances à l'égard du concept de développement durable auprès de nos employés a été effectuée à plusieurs reprises depuis 2008.

Nous estimons que 98 % (49/50) du personnel à l'emploi du BAPE depuis plus d'un an a reçu une formation sur le développement durable suffisamment étoffée pour que ce concept soit pris en compte dans ses activités régulières.

OBJECTIF 2
Intégrer le développement durable à l'ensemble de ses décisions et de ses actions

Application d'une démarche systématique d'analyse dans les travaux de commission

En avril 2008, une démarche systématique d'analyse applicable à chaque mandat d'enquête et d'audience publique a été adoptée pour guider la préparation et l'analyse des travaux des commissions d'enquête. Cette démarche prévoit des outils de planification ainsi que des règles de gestion, lesquels sont utilisés par les commissions d'enquête dans la réalisation des mandats. Elle a été revue lors d'un atelier de travail, tenu en novembre 2013, réunissant tous les analystes et les membres à temps plein.

Par ailleurs, à l'occasion des activités d'accueil et de formation des nouveaux membres et analystes, toute la documentation concernant la démarche d'analyse est présentée afin d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances à l'égard des outils de travail mis à la disposition des commissions d'enquête.

1. Les employés faisant partie du personnel ciblé, quel que soit leur corps d'emploi, sont, selon la ligne directrice sur les formations de développement durable établie par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010, ceux dont les tâches sont liées directement à l'encadrement (gestionnaires), à la planification stratégique ou opérationnelle, à l'élaboration et l'analyse de projets, programmes, politiques et la réalisation d'avis, d'appels d'offres et de leurs suivis, à l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions, à la rédaction communicationnelle et organisationnelle et à une autre catégorie de tâches jugée pertinente par l'organisation, s'il y a lieu. Au 31 mars 2015, 41 employés du BAPE correspondaient à la définition de personnel ciblé et 40 étaient employés depuis plus d'un an.

Outils conçus afin de prendre en compte les principes de développement durable

Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, a été produit en 2009. Il est utilisé par les commissions d'enquête afin de les guider dans la réalisation de leurs mandats. En ce qui concerne l'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs*, il a été achevé au cours de l'exercice 2010-2011. Il est utilisé systématiquement au moment du développement ou de la mise à jour d'un dossier administratif d'envergure. Au cours de l'exercice 2014-2015, il a été utilisé dans la réflexion entourant la planification stratégique du Bureau.

AXE D'INTERVENTION — LE PARTENARIAT ET LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

OBJECTIF 3
Partager l'expertise du BAPE avec d'autres institutions ou organismes québécois

Six projets d'échange réalisés avec des partenaires québécois

Le BAPE a poursuivi ses efforts visant à partager son expertise avec d'autres institutions ou organismes québécois. Cette année, l'organisation a participé à six projets d'échange.

Diffusion d'une trousse pédagogique de simulation d'une audience publique conçue en collaboration avec un cégep

Une trousse pédagogique de simulation d'audience publique, conçue pour les professeurs des niveaux post-secondaires, a été créée par le BAPE, en collaboration avec le cégep de Thetford Mines, en 2013. Depuis, vingt professeurs provenant de dix-huit établissements d'enseignement différents ont demandé cette trousse pédagogique, dont douze professeurs provenant de onze cégeps. Trois de ces établissements sont situés à l'extérieur du Québec (Ontario, Nouveau-Brunswick et Maroc). Au cours de l'exercice 2014-2015, ce sont huit professeurs provenant de huit établissements qui ont fait la demande. Cinq professeurs nous ont confirmé l'avoir utilisée au moins une fois depuis 2013.

Partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Le BAPE souhaite améliorer l'analyse qu'il fait des éléments culturels des projets examinés. Dans ce but, une demande de soutien a été faite auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour les éléments suivants.

- La formation et l'acquisition de connaissances sur l'évaluation environnementale des éléments culturels des projets soumis à l'examen des commissions d'enquête du BAPE.
- Un soutien externe pour l'élaboration d'une grille d'analyse et d'évaluation environnementale sur les éléments culturels. Cette grille fait d'ailleurs l'objet d'un engagement du BAPE à l'intérieur de son *Plan d'action de développement durable*.

En retour, à la demande du MCC, le BAPE s'est engagé à fournir une expertise en matière de consultation publique visant la protection des paysages humanisés. La démarche devrait déboucher sur un échange de services mutuels et la création d'un comité conjoint de réflexion sur l'évaluation et la protection des paysages humanisés auquel d'autres ministères et organismes pourraient éventuellement se joindre.

Partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski (UQÀR) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

En tant que partenaire de recherche, le BAPE participe au projet « La régulation politique des ressources énergétiques en territoire habité : nouveaux instruments de gouvernance environnementale pour une action publique adaptée au contexte des régions ressources ». Les autres partenaires sont l'UQÀR, l'INSPQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le MCC.

Le projet vise à développer des connaissances touchant les capacités de l'appareil public à prendre en compte des dimensions sociales (acceptabilité sociale, impacts sociaux, perceptions, etc.) dans un contexte de territoire habité et face à de nouveaux modes d'exploration et d'exploitation des ressources. Les grands projets énergétiques servent ainsi d'exemple.

La procédure de l'évaluation environnementale est ciblée comme une étape importante dans le processus d'autorisation des projets et de leur lien avec le territoire. Il s'agira donc de mettre en relation et de valoriser les connaissances et les expertises différentes de chacun des partenaires.

Webdiffusion vidéo des séances publiques du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec a fait appel à l'expertise du BAPE pour la webdiffusion en direct de certaines séances de consultation publique sur les plans de conservation des sites patrimoniaux de Charlesbourg, de Beauport et de l'Île-d'Orléans.

Participation à une étude de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP)

Le BAPE a participé à une étude de l'ÉNAP portant sur les consultations publiques en ligne menées par des organismes provinciaux et municipaux du Québec. Elle visait plus précisément à brosser un portrait des consultations publiques en ligne au Québec, à analyser les conditions de mise en œuvre de ces consultations et à évaluer les répercussions de celles-ci sur le fonctionnement de l'administration publique, sur la participation citoyenne et sur les décisions gouvernementales.

Participation au Comité interministériel du développement durable

Le BAPE siège au Comité interministériel du développement durable. Il y est représenté par le président et par la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable. Le comité participe notamment à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la *Loi sur le développement durable*.

OBJECTIF 4

Développer des échanges avec des organismes situés à l'étranger

Apporter une contribution significative au développement durable du Québec constitue l'un des enjeux fondamentaux du BAPE depuis de nombreuses années. Les résultats obtenus en 2014-2015 dans la poursuite de l'objectif « Développer des échanges avec des organismes à l'étranger » du *Plan stratégique 2008-2013* sont présentés au regard de ceux obtenus lors des deux exercices financiers précédents.

2014-2015	2013-2014	2012-2013
Projets de coopération réalisés avec des pays de la francophonie		
– Aucun	– Publication d'un ouvrage : *Lanmafankpotin*, Georges, P. André, K. Samoura, L. Côté, R. Beaudet et M. Bernier (2013). *La participation publique en évaluation environnementale en Afrique francophone*. Québec, Institut de la Francophonie pour le développement durable, Points de repère, n° 23, 186 pages. – Membre du Comité interministériel sur le Plan d'action Afrique du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur.	– Poursuite du projet de recherche-action *Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative*. – Membre des comités scientifique et organisateur du 17e Colloque international en évaluation environnementale organisé par le secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), à Montréal. – Collaborations, sur les plans scientifique et technique, à la 16e École d'été en évaluation environnementale, organisée par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et le SIFÉE, à Montréal. – Membre du Comité interministériel sur le Plan d'action Afrique du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur.

Dans le cadre d'une entente de coopération tripartite signée en 2011-2012 entre le BAPE et deux organismes de la France, la Commission nationale du débat public (CNDP) et la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE), le président et la vice-présidente de la CNDP ont effectué une mission d'une semaine en avril 2014 pour mieux comprendre les processus de participation publique au Québec. Outre les échanges avec le BAPE, ils ont eu l'occasion de discuter avec des représentants de l'Office de consultation publique de Montréal, de la Ville de Montréal et de l'Institut du Nouveau Monde, en plus d'assister à une séance de l'audience publique du mandat portant sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*.

Le BAPE a été invité par la CNDP à participer à une conférence internationale, tenue à Paris en juin 2014 sur le thème « Le citoyen et la décision publique : Enjeux de légitimité et d'efficacité ». Plus précisément, le BAPE a contribué à une table ronde sur les pratiques de participation du public à l'étranger. En marge de ce colloque, diverses rencontres ont été tenues avec la CNDP et la CNCE afin de discuter des moyens et des outils susceptibles d'améliorer les processus de participation

publique, notamment en matière d'utilisation des médias sociaux, d'accès à l'information et à la connaissance, de transparence et d'éthique. Une rencontre a également été tenue avec le directeur général de l'Office international de l'eau sur les types de participation citoyenne pour les décisions sur la gestion de l'eau.

Comme par les années passées, le BAPE a reçu des délégations, des organismes ou des personnes qui ont sollicité des rencontres afin de mieux connaître sa mission et ses travaux. Les personnes rencontrées venaient du Burundi, de la France, de la Toscane (Italie), du Kenya, de la Tanzanie et de la Zambie.

2.1.2 DEUXIÈME ENJEU — DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

ORIENTATION 1 — OPTIMISER ET PARTAGER LE SAVOIR-FAIRE DU BAPE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

AXE D'INTERVENTION — L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIF 1

Adapter nos processus à la diversité des mandats confiés

Nombre de processus révisés dans les différents mandats

Le BAPE a participé à un comité sur la modernisation de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et du processus de participation publique, dont le rapport a été remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en décembre 2014.

OBJECTIF 2

Étudier les mécanismes d'harmonisation possibles avec les organismes qui doivent donner des avis au gouvernement sur les mêmes projets.

Nombre de rencontres exploratoires

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que lorsque le Conseil du patrimoine culturel du Québec et un autre organisme consultatif, tel que le BAPE, tiennent une consultation publique sur un même projet, le Conseil doit s'efforcer de convenir avec cet autre organisme de tenir les consultations simultanément. Une rencontre a eu lieu entre le BAPE et le Conseil du patrimoine culturel au cours de l'exercice financier précédent pour explorer les possibilités de collaboration. Toutefois, aucun projet n'a nécessité de tenir simultanément des consultations en 2014-2015.

Nombre d'ententes conclues

Aucune entente formelle n'a été conclue.

AXE D'INTERVENTION — LA FONCTION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

OBJECTIF 3
Procéder à la révision et à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Code d'éthique et de déontologie actualisé et utilisé au cours de toutes les commissions d'enquête

Le respect des principes éthiques et des règles déontologiques par les membres est primordial pour maintenir la confiance des participants et celle des citoyens à l'égard des consultations publiques que tiennent les commissions d'enquête et de la fiabilité des rapports que le BAPE présente au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ces principes et règles guident leurs actes et leurs comportements.

En 2009, le BAPE a adopté la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, résultat d'une démarche de réflexion du personnel sur la mission de l'organisation et sur les valeurs devant soutenir ses actions, reproduite à l'annexe V. Les valeurs de respect, d'impartialité, de vigilance et d'équité propres à la mission du BAPE s'ajoutent ainsi aux valeurs déjà retenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* a également été révisé et adopté par les membres en 2009. Il est reproduit à l'annexe IV. Les membres s'engagent à s'y conformer dès leur entrée en fonction, comme c'est également le cas à l'égard de la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Au début de chaque année civile, ils déclarent leurs intérêts financiers dans la *Déclaration annuelle des membres indiquant la nature des intérêts financiers*. Avant d'être désignés membres d'une commission d'enquête, ils signent la *Déclaration d'absence de conflit d'intérêts*, qui est une déclaration solennelle. Dès leur désignation, ils signent la *Déclaration d'engagement éthique et déontologique* relative à leurs devoirs en ce qui a trait aux règles déontologiques. Les engagements éthiques et déontologiques s'appliquent à tout le personnel participant aux travaux des commissions d'enquête.

OBJECTIF 4
Consolider la fonction de commissaire-enquêteur

Programme de formation continue mis en place

Avant d'être attitré à une commission d'enquête, le nouveau membre reçoit de la conseillère juridique une formation sur les responsabilités et sur les devoirs des commissions d'enquête ainsi que sur le rôle de commissaire-enquêteur. Cette formation est soutenue par un guide qui est révisé périodiquement.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les activités de formation continue auxquelles ont participé les membres ont porté notamment sur l'industrie minière et le développement durable et la gestion du changement.

ORIENTATION 2 — FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX SÉANCES PUBLIQUES

AXE D'INTERVENTION — LA PARTICIPATION PUBLIQUE

OBJECTIF 1

Favoriser la diffusion des séances publiques auprès des citoyens en élargissant l'utilisation des technologies de l'information et des communications

2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation		
Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web	**Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web**	**Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web**
4483 usagers au cours de 71 séances d'audience publique portant sur 4 projets.	1545 usagers au cours de 32 séances d'audience publique portant sur 5 projets.	*54 usagers au cours de 3 séances d'audience publique portant sur 1 projet.*
Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web	Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web	**Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web**
605 usagers au cours de 51 séances d'audience publique portant sur 9 projets.	*297 usagers au cours de 17 séances d'audience publique portant sur 5 projets.*	*275 usagers au cours de 21 séances d'audience publique portant sur 6 projets.*
32 usagers au cours d'une séance publique d'information portant sur un projet.	**Nombre de séances publiques[1]**	*34 usagers au cours de 2 séances publiques d'information portant sur 2 projets.*
Nombre de séances publiques1	49 des 68 séances publiques qui se sont tenues en 2013-2014 ont été webdiffusées (72 %).	**Nombre de séances publiques[1]**
123 des 160 séances publiques qui se sont tenues en 2014-2015 ont été webdiffusées (77 %).		26 des 58 séances publiques tenues en 2012-2013 ont été webdiffusées (44,8 %).

1. Le nombre de séances publiques fait référence au nombre de séances tenues pendant les mandats d'information ainsi que pendant ceux d'audience publique.

Le BAPE tient ses séances publiques dans les milieux directement concernés par les projets et privilégie la présence des citoyens à ces séances, de même que les échanges directement en salle d'audience, par respect pour les communautés qui profiteront des retombées des projets ou qui en subiront les répercussions.

Dans le but de favoriser une plus grande participation et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE utilise les technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion des séances publiques. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats, en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude, des répercussions et de l'intérêt suscité à l'extérieur de la région où le projet est susceptible de s'implanter, ainsi que de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise.

La diffusion en direct des séances d'audience publique en mode vidéo a été de 52 %, comparativement à 65 % l'année dernière. Toutefois, en nombre absolu, plus de deux fois plus de séances d'audience publique ont été webdiffusées en direct en mode vidéo en 2014-2015, soit 71 séances, comparativement à 32 l'année dernière, un effort significatif si l'on considère que le BAPE assume lui-même la diffusion en direct sur le Web de ses séances publiques. À noter que 89 % des séances d'audience publique ont été webdiffusées cette année, que ce soit en mode audio ou vidéo, comparativement à 100 % l'année dernière. Encore une fois, en nombre absolu, le nombre de séances d'audiences publiques webdiffusées en 2014-2015 est plus de 2,5 fois supérieur à celui de l'année dernière, soit 122 séances, comparativement à 49 en 2013-2014.

Afin d'utiliser efficacement les ressources et le temps alloués aux commissions d'enquête, trois mandats d'enquête et d'audience publique ont nécessité l'usage de la visioconférence. Ce service a permis à des citoyens de participer en direct à la première partie de l'audience publique, à partir de salles situées dans des municipalités différentes (salles satellites) de celles où les commissions siégeaient (salle principale).

Mandat d'enquête et d'audience publique	Salle principale	Salles satellites
Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent	Saint-Hyacinthe	Bécancour Saint-Agapit
Les enjeux de la filière uranifère au Québec	Mistissini	Chisasibi Chibougamau
Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal	Terrebonne	Rawdon Saint-Michel-des-Saints Roberval

Par ailleurs, le BAPE est présent sur Twitter depuis mai 2014 pour diffuser encore plus largement l'information relative aux mandats que lui confie le ministre. En date du 31 mars 2015, le compte Twitter du BAPE avait plus de 400 abonnés.

OBJECTIF 2

Maintenir une satisfaction élevée des citoyens participant aux séances publiques

Les niveaux de satisfaction à l'égard des services du BAPE sont mesurés par un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment des séances publiques. Au cours de l'exercice 2014-2015, sur une participation totale de 5 869 personnes, 7 % ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 413 personnes.

Le BAPE s'est donné comme objectif de maintenir un taux de 80 % de satisfaction des participants aux séances publiques. En 2014-2015, le taux de satisfaction à cet égard a été de 80 %, en comparaison avec 81 % l'an dernier.

Pour la période visée, le taux de satisfaction globale des participants à l'égard des services du BAPE s'établit à 89 %, soit au-delà du niveau de satisfaction ciblé.

2014-2015	2013-2012	2012-2011
Nombre de participants aux séances publiques		
5 869 personnes pour une moyenne de 36,9 participants par séance.	3 208 personnes, pour une moyenne de 47,2 participants par séance.	1 776 personnes, pour une moyenne de 30,6 participants par séance.
Taux de satisfaction globale des participants à l'égard des services		
89 %	93 %	94 %
Questionnaires d'appréciation		
175 questionnaires ont été remplis lors de 23 séances d'information.	207 questionnaires ont été remplis lors de 19 séances d'information.	424 questionnaires ont été remplis lors de 26 séances d'information.
238 questionnaires ont été remplis lors de 137 séances d'audience publique.	101 questionnaires ont été remplis lors de 49 séances d'audience publique.	110 questionnaires ont été remplis lors de 32 séances d'audience publique.

Le détail des résultats à l'égard des engagements du BAPE dans sa *Déclaration de services aux citoyens* est présenté à la section 2.2.

2.1.3 TROISIÈME ENJEU — UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

ORIENTATION — FAVORISER UNE ADÉQUATION ENTRE LES RESSOURCES ET LES MANDATS

AXE D'INTERVENTION — LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 1

Planifier le calendrier administratif des mandats en coordination avec celui du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les tableaux 1 et 2 présentent respectivement le nombre de mandats reçus et le nombre de jours-mandats réalisés au cours des trois dernières années financières.

TABLEAU 1 NOMBRE DE MANDATS REÇUS[1]

Types d'activités	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Mandats reçus	**Mandats reçus**	**Mandats reçus**
information et consultation du dossier par le public	18	20	24
Enquête et audience publique	8	8	6
Enquête avec médiation	1	4	—
Assistance aux MRC[2]	—	1	—
Total	**27**	**33**	**30**

1. Il est à noter que les mandats reçus renvoient uniquement à ceux tenus pendant le présent exercice.
2. En avril 2007, le ministre responsable de l'Environnement et le BAPE signaient une entente visant à donner suite aux orientations du gouvernement en matière de développement durable de l'énergie éolienne. Ce document rappelle la compétence des MRC au regard de l'aménagement du territoire et précise le rôle du BAPE pour la consultation publique organisée par la MRC. Essentiellement, un membre du BAPE assiste la MRC dans l'animation de sa consultation publique. Le président du BAPE transmet par la suite un compte rendu factuel sur le déroulement de la consultation au ministre ainsi qu'au préfet de la MRC concernée.

TABLEAU 2 NOMBRE DE JOURS-MANDATS RÉALISÉS[1]

Types d'activités	2014-2015	2013-2014	2012-2013
	Jours-mandats réalisés	**Jours-mandats réalisés**	**Jours-mandats réalisés**
Information et consultation du dossier par le public	871	876	1 099
Enquête et audience publique	1 208	919	1 080
Enquête avec médiation	67	288	—
Assistance aux MRC	—	64	—
Total	**2 146**	**2 147**	**2 179**

1. La notion de jours-mandats fait référence à la durée des mandats confiés par le ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Un certain nombre de jours-mandats réalisés au cours du présent exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent.

OBJECTIF 2
Respecter les budgets des commissions d'enquête

À compter de 2009-2010, justifier tout écart de ±5 % des coûts directs réels d'une commission d'enquête par rapport à ceux planifiés

L'objectif de cet indicateur de suivi est de permettre une planification toujours plus précise, un meilleur contrôle de l'utilisation des budgets et une plus grande transparence dans la gestion des ressources financières des commissions d'enquête. Parmi les six mandats d'enquête et d'audience publique qui se sont terminés durant l'exercice 2014-2015, quatre d'entre eux ont connu une variation supérieure à l'écart fixé entre les coûts directs réels et le budget planifié. Par contre, ces variations se situent toutes en dessous du budget préalablement autorisé et oscillent entre 6 et 10 %. Plusieurs facteurs difficiles à prévoir de façon précise au moment de la planification peuvent faire varier les coûts directs des commissions, considérant que chaque mandat a ses particularités, que ce soit en raison du type d'enjeux soulevés, du volume de participation ou de la profondeur de l'analyse à effectuer. Les variations constatées cette année sont liées à une surestimation du temps consacré par le personnel affecté à la commission.

COMPARAISON DU COÛT DIRECT MOYEN DES MANDATS D'AUDIENCE DE L'EXERCICE FINANCIER AVEC CELUI DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET EXPLICATION DES VARIATIONS

2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
252 032 $*	273 078 $	215 745 $	202 377 $

Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

* Cette moyenne inclut seulement les mandats réguliers d'une durée de quatre mois confiés en vertu de l'article 31.3 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Elle exclut donc les deux mandats spéciaux confiés au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la LQE, soit celui sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent* (du 31 mars au 28 novembre 2014) et celui sur *Les enjeux de la filière uranifère au Québec* (du 20 mai 2014 au 20 mai 2015), dont les coûts directs sont estimés respectivement à 1,1 M $ et à 2 M $.

Puisque les mandats confiés au BAPE diffèrent par leur nature, par leur complexité et par leur localisation, le coût direct moyen des mandats d'enquête et d'audience publique peut varier considérablement d'une année à l'autre.

Le coût direct moyen de l'année financière 2014-2015 pour les mandats d'enquête et d'audience publique réguliers est 8 % inférieur à celui de 2013-2014. Cette variation est globalement attribuable au fait que les mandats réguliers réalisés cette année ont nécessité moins de déplacements en avion, n'ont pas fait l'objet de traduction simultanée et n'ont pas requis de contrats d'experts. De plus, un des mandats d'enquête et d'audience publique de l'année précédente a nécessité une équipe plus importante en raison des enjeux à traiter.

Par contre, le coût direct moyen de l'année financière 2014-2015 pour les mandats d'enquête et d'audience publique réguliers est supérieur aux exercices de 2012-2013 et de 2011-2012, respectivement de 17 % et de 25 % Outre le taux d'inflation et les augmentations salariales à considérer dans cette hausse, la variation observée est principalement attribuable aux raisons suivantes.

- Le nombre de séances publiques par mandat d'enquête et d'audience publique a été cette année supérieur (21 %) au nombre moyen de séances par mandat des années 2011-2012 et 2012-2013, entraînant des frais plus importants, notamment en ce qui a trait à la logistique des séances publiques et des frais de déplacement du personnel.

- L'usage de la visioconférence (une salle principale reliée à d'autres salles situées dans des municipalités différentes) a été plus important en 2014-2015 comparativement aux exercices 2011-2012 et 2012-2013. En effet, elle a été utilisée pour un plus grand nombre de séances publiques et dans un plus grand nombre de municipalités en simultanée, mobilisant par conséquent plus de ressources humaines et une logistique plus importante. L'utilisation de cette technologie pour des projets linéaires ou à l'échelle du Québec permet toutefois des économies appréciables sur d'autres aspects. En effet, à l'étape de l'information sur le projet, la commission n'a pas à se déplacer dans plusieurs municipalités pour permettre aux citoyens touchés par le projet de poser des questions en direct aux experts présents dans la salle principale. Cette façon de faire se traduit également par une économie de temps non négligeable pour le personnel de la commission, ainsi que pour toutes les personnes-ressources des ministères et organismes désignées pour répondre aux questions de la commission d'enquête en séances publiques.
- Par ailleurs, la majorité des mandats réguliers réalisés en 2014-2015 ont comporté des enjeux plus complexes à traiter comparativement à ceux des exercices 2012-2013 et 2011-2012, nécessitant une utilisation plus importante des ressources humaines.

2.2 LA *DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS*

La présente section rend compte des résultats des questionnaires distribués au moment des séances d'information et des séances d'audience publique sur les engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Les résultats sont regroupés en six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements ainsi que le traitement des plaintes. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents de manière à en établir la comparaison.

Le respect	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Être à l'écoute de vos besoins	88 %	93 %	95 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	92 %	97 %	96 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	90 %	94 %	95 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	89 %	95 %	95 %

À nouveau, la grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire d'évaluation des services au cours de l'exercice 2014-2015 se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés visant à apprécier le respect démontré par le personnel du BAPE à leur égard, tant pour ce qui est de l'attitude qui consiste à être à l'écoute de leurs besoins (88 %), que de la courtoisie manifestée (92 %), de la considération et de l'équité (90 %) et du maintien d'un climat favorable aux échanges (89 %).

L'accessibilité de l'information	2014-2015 - 2013-2014 - 2012-2013
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans au moins un centre de consultation par région visée et dans nos centres de documentation de Québec et de Montréal	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Web l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences publiques.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles dès le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées[1]	Au cours de l'exercice 2014-2015, des mesures particulières ont été prises au cours d'un mandat d'enquête et d'audience publique pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Au cours de l'exercice 2013-2014, des mesures particulières ont été prises au cours de deux mandats d'enquête avec audience publique pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Aucune demande n'a été faite en 2012-2013.

1. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'organisation logistique et technique des séances publiques prévoit que les salles sont facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées.

Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des centres de consultation		
2014-2015	**2013-2014**	**2012-2013**
Le BAPE a ouvert en moyenne 2 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 86 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 87 %.	Le BAPE a ouvert en moyenne 1,9 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 87 %.

Tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis

Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu, en 2014-2015, 160 séances publiques dans les milieux visés :

- 23 séances d'information en période d'information et de consultation du dossier par le public ;
- 137 séances d'audience publique (près de trois fois plus que l'année précédente).

Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographiques et démographiques de la région visée et de la nature du projet. Au cours de l'année 2014-2015, 86 % des personnes ont dit être d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés selon lesquels l'accès, la localisation et les heures d'ouverture des centres de consultation ouverts dans leur région leur ont permis de consulter facilement la documentation sur le projet.

La clarté des messages	2014-2015	2013-2014	2012-2013[1]
Transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) sur la procédure (par le BAPE)	90 %	94 %	94 %
b) sur les projets (par les intervenants externes : promoteurs et personnes-ressources)	66 %	84 %	94 %
Transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision.	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport faisant état des préoccupations et des opinions exprimées par les participants en y consacrant un chapitre particulier.		

Les résultats des questionnaires démontrent que le taux de satisfaction des citoyens à l'égard de l'information transmise par le BAPE sur la procédure se maintient avec un taux de 90 %.

En ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes (promoteurs et personnes-ressources), le taux de satisfaction est de 66 %, une baisse significative par rapport à l'année dernière. L'analyse des résultats indique qu'ils doivent être appréciés en fonction du niveau d'acceptation des participants à l'égard des projets. De plus, le nombre de répondants à cette question est significativement plus faible que pour les autres questions, d'une année à l'autre. Cela fait en sorte que les résultats peuvent être très variables.

Par ailleurs, puisque le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude ne relève pas de la responsabilité du BAPE, le rôle des promoteurs et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des participants au cours des séances publiques.

Le soutien à la participation	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Être disponible	94 %	95 %	97 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	89 %	94 %	93 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE est à l'affût de tout moyen, de toute action ou de toute technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu. Tout comme ce fut le cas l'an dernier, la grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sur la qualité des services se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel (94 %) et reconnaissent qu'elle facilite leur participation aux séances publiques (89 %).

L'accueil et les renseignements		
2014-2015	**2013-2014**	**2012-2013**
Offrir gratuitement un service téléphonique accessible : le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732)		
Quelque 3 630 appels ont été enregistrés.	Quelque 2 760 appels ont été enregistrés.	Quelque 3 680 appels ont été enregistrés.
Assurer la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau		
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le nombre d'appels enregistrés reflète le nombre de mandats réalisés et la nature des projets visés.		

Le traitement des plaintes	2014-2015 – 2013-2014 – 2012-2013
Assurer le traitement confidentiel des plaintes à l'égard de nos services	En 2014-2015, le BAPE a reçu une plainte à l'égard de ses services et a répondu dans un délai de 4 jours ouvrables. Cette plainte s'est avérée non fondée. En 2013-2014, le BAPE a reçu trois plaintes. L'une d'elles a été jugée non fondée par le Protecteur du citoyen. Les deux autres, portant sur un même objet, ont reçu une réponse dans un délai de 10 jours ouvrables. En 2012-2013, le BAPE a reçu une plainte à l'égard de ses services et a répondu dans un délai de 12 jours ouvrables.

CHAPITRE 3
LES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total autorisé pour le BAPE est actuellement de 64 équivalents temps complet (ETC), soit 50 employés réguliers et 14 employés occasionnels. Au 31 mars 2015, l'effectif total régulier chez les employés et les cadres était de 37 personnes, excluant les six membres à temps plein nommés par décret.

En 2014-2015, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 46,9 ETC, comparativement à 45,1 en 2013-2014.

Afin de maintenir un haut degré d'expertise, le BAPE est tenu de conserver, au sein de son effectif régulier et occasionnel, une pluralité de champs de compétences. Le mandat sur *Les enjeux de la filière uranifère au Québec* et celui sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent* ont nécessité l'ajout de ressources.

TABLEAU 3 EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS (NOMBRE DE PERSONNES)[1]

Secteurs d'activité ou orientations stratégiques	2014-2015	2013-2013	Écart
Bureau de la présidence et membres	8	8	0
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologie de l'information)	9	8	+1
Direction des communications	11	11	0
Secrétariat des commissions et coordination	8	8	0
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	15	14	+1
Total	**51**	**49**	**+2**

1. Le tableau exclut les stagiaires, les étudiants ainsi que les membres additionnels à temps partiel rémunérés sous forme d'honoraires.

TABLEAU 4 EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS (ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET (ETC))[1]

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2014-2015	2013-2014	Écart
Bureau de la présidence et membres	7,9	8,0	(0,1)
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologie de l'information)	7,6	6,8	0,8
Direction des communications	10,2	10,5	(0,3)
Secrétariat des commissions et coordination	7,6	7,1	0,5
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	13,6	12,7	1,0
Total	**46,9**	**45,1**	**1,9**

1. Le tableau exclut les stagiaires, les étudiants ainsi que les membres additionnels à temps partiels rémunérés sous forme d'honoraires

TABLEAU 5 NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIES D'EMPLOI AYANT PRIS LEUR RETRAITE

Année financière	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2014-2015	—	—	—
2013-2014	—	—	—

TABLEAU 6 TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

	Taux de départ volontaire (%)
2014-2015	2
2013-2014	0

3.1.1 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Pour l'année civile 2014, le BAPE s'est conformé à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* en accordant 1 % de sa masse salariale à des dépenses de formation, alors qu'elles étaient de 2,3 % pour l'année civile 2013. La diminution des dépenses de formation de 2014, en comparaison avec celles de l'année civile précédente, est attribuable à l'effort demandé aux ministères et organismes de réduire leurs dépenses de formation, de même qu'à la mobilisation du personnel pour la réalisation des mandats d'enquête et d'audience publique, laquelle a été particulièrement importante.

TABLEAU 7 RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION SELON L'ANNÉE CIVILE

Frais d'inscription	Rémunération	Autres frais[1]	Total
4 748 $	32 733 $	3 337 $	40 818 $

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

TABLEAU 8 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

Champs d'activité	Année civile 2014	Année civile 2013
Favoriser le développement des compétences	25 825 $	49 398 $
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	5 457 $	11 800 $
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	1 323 $	4 438 $
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	7 540 $	6 334 $
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	673 $	4 133 $
Total	**40 818 $**	**76 103 $**

TABLEAU 9 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

Année civile	Proportion de la masse salariale (%)	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2014	1,0	2,1	785 $
2013	2,3	3,0	1 522 $

TABLEAU 10 JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Année civile	Membre	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Stagiaire et étudiant
2014	15,0	25,0	50,5	10,7	8,5
2013	26,6	19,9	85,6	14,0	4,5

3.1.2 LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le BAPE met à la disposition de son personnel un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès, dans les meilleurs délais, à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés pouvant influencer leur rendement ou leur comportement au travail. Neuf personnes ont utilisé des services de consultations individuelles, pour un total de 49 consultations à l'externe et dix consultations à l'interne.

Le personnel a aussi eu accès à des activités de sensibilisation et de prévention à l'égard de la santé et de la qualité de vie (conférences midi). Trois capsules d'information en matière de prévention en santé ont été publiées dans l'intranet et deux conférences midi ont été proposées aux employés. En 2014-2015, quatre personnes ont participé à ces activités, une même personne ayant pu utiliser ce service plus d'une fois.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2014-2015, 21 personnes ont profité de l'une ou l'autre des options offertes.

Par ailleurs, le régime d'horaire variable a été modifié le 1er janvier 2015 pour les employés (professionnels et fonctionnaires) du BAPE. Il permet désormais d'accumuler quatorze heures de crédit horaire par mois. Ce régime a notamment pour effet d'améliorer la qualité de vie au travail en favorisant la conciliation travail-vie personnelle et, également, d'accroître la motivation et la mobilisation des employés, en plus de favoriser l'attraction et la rétention du personnel.

Tout au long de l'année, le BAPE a également maintenu d'autres mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel, telles que le renouvellement du protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire avec le Réseau de transport de la Capitale et la Société de transport de Lévis, la participation à une campagne de vaccination antigrippale, l'entente avec un centre de conditionnement physique et le maintien de sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. Au cours de 2014-2015, 21 personnes ont profité d'au moins l'une de ces mesures.

3.2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le tableau 11 présente le budget et les dépenses réelles de 2014-2015 ventilés par supercatégories. Il présente aussi les variations entre les dépenses réelles de l'exercice 2014-2015 et celles de l'exercice précédent.

TABLEAU 11 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES

Catégorie	Budget[1] 2014-2015 (000 $)	Dépenses réelles[2] 2014-2015 (000 $)	Dépenses réelles 2013-20143 (000 $)	Écart[4] (000 $)	Variation[5] (%)
Budget de dépenses					
Rémunération	4 512,3	4 512,1	4 081,1	431,0	10,6 %
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	2 286,7	2 174,7	1 349,4	825,3	61,2 %
Amortissement	21,0	19,2	25,2	(6,0)	(23,8 %)
Total budget de dépenses	6 820,0	6 706,0	5 455,7	1 250,3	22,9 %
Budget d'investissement					
Immobilisations	50,0	24,0	20,3	3,7	18,2 %

1. Comprend des crédits supplémentaires autorisés en 2014-2015 de 1 550 000 $ (CT-214217, 214299 et 214788) pour être en mesure de réaliser les mandats confiés au cours de l'exercice et plus spécifiquement pour les deux mandats spéciaux à l'échelle nationale, soit celui sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent* et celui sur *Les enjeux de la filière uranifère au Québec*.

   Ne comprend pas les crédits reportés de l'exercice 2013-2014 de 157 100 $, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager des crédits pour le même montant.

2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.

3. Les honoraires des membres additionnels à temps partiels ont été reclassés à la supercatégorie « Rémunération » pour les rendre comparables au mode de présentation de l'exercice 2014-2015, puisque depuis le 1er janvier 2014, ce type d'honoraire est considéré comme un revenu de charge.

4. Écart entre les dépenses réelles de 2014-2015 et celles de 2013-2014.

5. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de 2013-2014.

FIGURE 3 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR CATÉGORIE ET INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

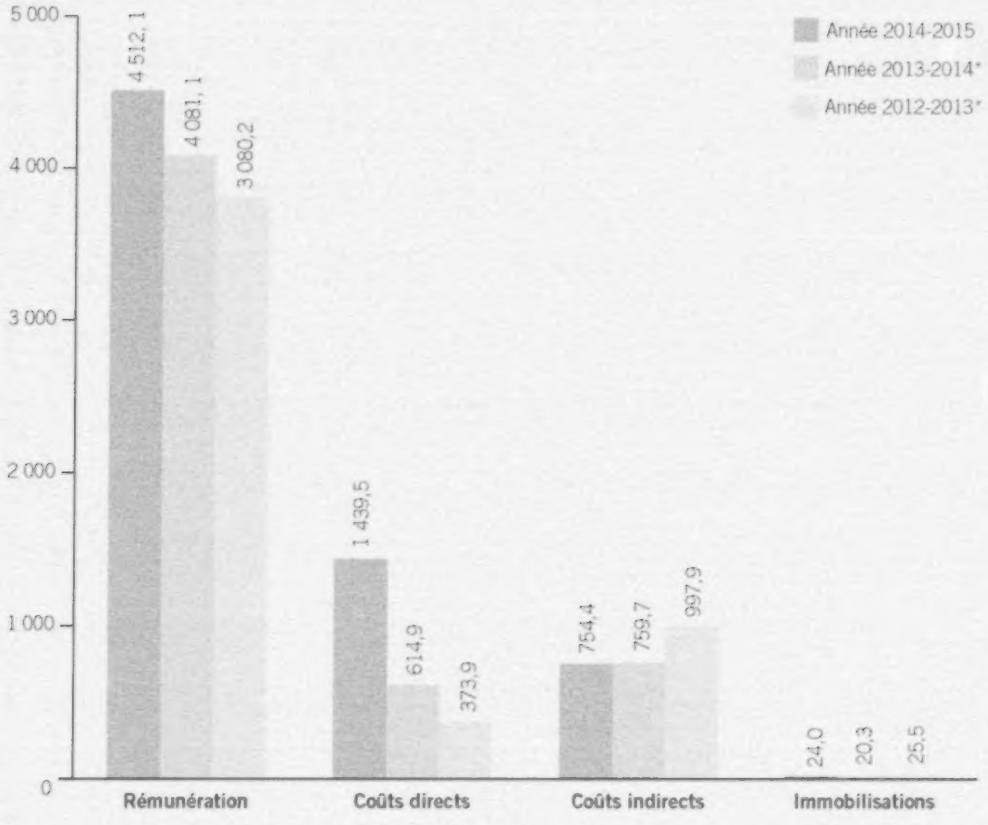

* Les honoraires des membres additionnels à temps partiels ont été reclassés à la supercatégorie « Rémunération » pour les rendre comparables au mode de présentation de l'exercice 2014-2015, puisque depuis le 1er janvier 2014, ce type d'honoraire est considéré comme un revenu de charge.

La figure 3 montre que la rémunération a connu une augmentation de 11 % en 2014-2015, alors que les coûts directs de fonctionnement imputés à la réalisation des mandats confiés au BAPE ont connu une augmentation de 134 %. Ces variations importantes s'expliquent par le fait que le ministre responsable de l'Environnement a confié au BAPE deux mandats spéciaux à l'échelle nationale durant cette période, en vertu de l'article 6.3 de la LQE, soit celui sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent* (du 31 mars au 28 novembre 2014) et celui sur *Les enjeux de la filière uranifère au Québec* (du 20 mai 2014 au 20 mai 2015). Ces mandats d'enquête et d'audience publique ont accaparé une partie importante des ressources financières et humaines, et ils se sont ajoutés à ceux normalement confiés par le ministre dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement découlant de la LQE. Le volume des mandats réguliers est quant à lui demeuré relativement stable.

Afin d'être en mesure de réaliser tous ces mandats dans les délais impartis, le BAPE a dû recourir davantage aux services de membres additionnels à temps partiel pour la réalisation de ses mandats, une augmentation d'environ 160 000 $ en comparaison avec l'exercice précédent. Le BAPE a dû

aussi recruter du personnel occasionnel additionnel, totalisant une dépense de près de 95 000 $. Le temps supplémentaire payé a également connu une hausse d'un peu plus de 30 000 $, puisque le nombre de séances publiques tenues en 2014-2015 a été très élevé, soit 160 séances publiques comparativement à 68 en 2013-2014. Il faut souligner que les séances publiques sont la plupart du temps tenues en soirée pour permettre au plus grand nombre de citoyens d'y participer. À cela s'ajoutent les augmentations salariales de 2 % du 1er avril 2014, ainsi que les avancements d'échelon, pour un montant total d'environ 115 000 $.

L'augmentation de 824 600 $ des coûts directs de fonctionnement imputés aux mandats est attribuable essentiellement à la hausse du nombre de séances d'audience publique tenues en 2014-2015. En effet, le nombre de ces séances a presque triplé passant de 49 en 2013-2014 à 137 cette année.

Plus de la moitié des séances d'audience publique tenues en 2014-2015 l'ont été dans le cadre du mandat spécial portant sur *Les enjeux de la filière uranifère au Québec* (74/137). Tel que spécifié par le ministre responsable de l'Environnement, le mandat portait sur l'ensemble du territoire québécois, dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au chapitre 14 de la *Convention du Nord-Est québécois* (CNEQ) et au chapitre II de la LQE. De plus, il devait être réalisé conjointement avec les comités consultatifs prévus dans la CBJNQ et la CNEQ. Une entente a d'ailleurs été signée entre la commission d'enquête du BAPE et les deux comités à cet effet. Ce mandat a exigé des déplacements en avion afin de tenir des séances publiques dans les communautés des territoires nordiques sous convention. La traduction simultanée en anglais, en cri et en inuktitut a aussi été nécessaire pour plusieurs séances publiques. Les coûts se rattachant aux déplacements en avion ainsi qu'à la traduction simultanée représentent à eux seuls 45 % de l'augmentation des coûts directs de fonctionnement pour l'ensemble de l'organisme.

En 2014-2015, le BAPE a aussi eu recours à des experts externes pour les travaux des commissions d'enquête responsables de réaliser les deux mandats spéciaux qui lui ont été confiés. Les autres variations s'expliquent par la hausse du nombre de séances publiques et les frais à engager pour les tenir : location de salles, sténotypie, services techniques du personnel du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), lequel assure la logistique des séances d'audience publique du BAPE, correspondant à 47 % de l'augmentation.

Comme par les années passées, les coûts indirects de fonctionnement sont demeurés relativement stables, une légère diminution de près de 1 % en comparaison avec 2013-2014. Les coûts indirects de fonctionnement comprennent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique, la formation et les frais généraux non attribuables spécifiquement aux mandats, tels que les fournitures de bureau, l'abonnement et l'amortissement. Il est à noter que le loyer de l'immeuble représente 68 % des coûts indirects totaux.

Les investissements en immobilisations de 24 000 $ touchent plus spécifiquement le remplacement des commutateurs réseaux, qui avaient atteint la fin de leur durée de vie, l'acquisition de deux ordinateurs portables conçus pour l'encodage vidéo et possédant la connectique nécessaire à la webdiffusion vidéo des séances d'audience publique et d'une interface téléphonique pour la transmission audio entre des salles d'audience utilisées en visioconférence (salles satellites) pour certaines séances publiques. Il est à noter que le BAPE assure lui-même la webdiffusion en direct de ses séances publiques.

3.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Pour réaliser sa mission d'informer et de consulter les citoyens, et dans un souci d'améliorer sa prestation de services et l'efficience de son organisation, le BAPE utilise abondamment les technologies de l'information et des communications. Depuis plus de dix ans maintenant, le Bureau a notamment développé une expertise interne particulière en matière de webdiffusion en direct de ses séances publiques, que ce soit en mode audio ou vidéo, ou pour relier plusieurs salles d'audience par visioconférence. Le BAPE a d'ailleurs été appelé à quelques reprises à partager cette expertise pour aider d'autres ministères et organismes au fil des dernières années.

En matière de ressources informationnelles, le processus de migration de l'ensemble du parc informatique vers Windows 7 et Office 2013, amorcé au cours de l'année financière 2013-2014, a été complété en décembre 2014. La mise en chantier d'un système de gestion de projet (code source ouvert) a débuté à l'hiver 2015 afin de pouvoir remplacer celui existant, qui doit être abandonné en raison de la migration des serveurs de Windows Serveur 2003 à Windows Serveur 2008.

Par ailleurs, durant l'exercice 2014-2015, le BAPE n'a réalisé aucun projet au sens de la directive gouvernementale en matière de gestion des projets en ressources informationnelles.

TABLEAU 12 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles (RI) pour 2014-2015

	Dépenses et investissements prévu[1] (000 $)	Dépenses et investissements réels[2] (000 $)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	6,5	6,2	Aucun écart significatif
Activités de continuité	289,5	290,9	Aucun écart significatif
Projets	0	0	s. o.
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	296,0	297,1	Aucun écart significatif

1. Selon la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2014-2015
2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.

3.3.1 MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ WEB POUR TOUTE PERSONNE, HANDICAPÉE OU NON

Conformité, obstacles et situations particulières

Le site Web du BAPE est un site informatif qui s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Son architecture se divise en deux parties. La première partie, soit celle qui présente de l'information sur l'organisme, comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité, et le BAPE vise à les franchir dès qu'une section est mise à jour.

La deuxième partie, soit celle consacrée aux mandats, pose problème en ce qui a trait à l'accessibilité Web, car la quasi-totalité de cette information est produite par des tiers qui ne sont pas tous soumis aux exigences des standards adoptés par le gouvernement du Québec. Or, le BAPE ne peut exiger qu'ils s'y conforment. On trouve dans cette partie la presque totalité de l'information diffusée dans le site Web du BAPE.

Résumé des réalisations

Dès l'adoption des standards sur l'accessibilité du Web, un onglet « Accessibilité » a été intégré au bandeau d'en-tête de toutes les pages du site Web afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut au BAPE. En ajout à cet onglet, un court texte expliquant cette situation a été inséré spécifiquement en haut des pages des sections consacrées aux mandats, où on trouve la presque totalité de l'information diffusée. Une assistance est toujours offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter notre site afin de pallier ce problème.

Sensibilisation et formation

Le BAPE continue d'orienter ses efforts sur la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement les rapports des mandats qui lui sont confiés, le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, le rapport annuel de gestion et autres documents administratifs d'intérêt général.

Depuis janvier 2013, tous les documents produits par le BAPE tiennent compte des fonctionnalités qu'offre le logiciel Word pour rendre un document accessible.

Ressources mises à contribution et gouvernance

L'équipe responsable du chargement et de l'entretien du site Web est composée d'un webmestre, d'une édimestre et d'une technicienne en administration, qui exercent également d'autres fonctions. En cours de mandat, la contribution des agentes de secrétariat est requise afin d'assurer la mise à jour continue de l'information. Le respect des standards est sous la responsabilité du webmestre.

Plan d'action

Une refonte en profondeur du site est envisagée depuis quelques années maintenant, mais elle n'a toujours pas été amorcée. Des contraintes budgétaires, de temps et d'effectifs nous ont empêchés de la mener à terme. Lorsque les conditions seront réunies pour amorcer ce travail, l'expérience d'autres organismes sera mise à profit afin d'entamer une réflexion globale sur la manière de répondre aux besoins de l'organisme.

En ce qui a trait au *Plan d'action 2014-2015 à l'égard des personnes handicapées*, il est accessible et diffusé sur le Web.

3.4 LES SERVICES PARTAGÉS

Conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a continué de miser sur l'utilisation des services partagés. L'entente en matière de ressources informationnelles intervenue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est toujours en vigueur. Les trois ententes de service conclues avec le CSPQ pour la vérification interne, la gestion de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que pour l'organisation logistique et technique des séances publiques ont été maintenues. Une nouvelle entente de services a été conclue avec le CSPQ pour des services d'aménagement afin d'accompagner le BAPE dans l'analyse de l'optimisation de ses espaces à bureaux en vue de la rétrocession d'une partie de ceux-ci. Le CSPQ assure aussi les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication du BAPE.

En 2014-2015, un peu plus de 990 000 $, soit 45 % des dépenses de fonctionnement, sont associés aux services ci-haut mentionnés, alors qu'ils étaient de 423 800 $, soit 25 %, en 2013-2014. La variation s'explique essentiellement par l'augmentation de nos besoins en organisation logistique et technique pour les séances d'audience publique, ce qui correspond à près de 84 % de ce montant, soit 827 700 $. Cette hausse des dépenses est directement liée au nombre de séances d'audience tenues au cours de l'exercice. Tel que mentionné à la section 3.2, leur nombre est passé de 49 à 137 en 2014-2015, soit une hausse de 180 %. Il est à noter que l'entente avec le CSPQ pour l'organisation logistique et technique des séances publiques stipule que celui-ci est aussi responsable de fournir les services de sténotypie et de traduction simultanée. Ces services sont par conséquent inclus dans ce montant.

CHAPITRE 4
LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 L'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Soucieux de favoriser la confiance des participants et des citoyens ainsi que leur participation à l'égard des travaux des commissions d'enquête du BAPE, les membres et les employés reconnaissent leurs devoirs en ce qui a trait au respect des principes éthiques et des règles déontologiques qui doivent guider l'exercice de leurs fonctions. Ces principes et règles trouvent leur source dans les lois, règlements et décisions mentionnés ci-après :

- le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c. M-30, r. 1) ;
- le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, c. F-3.1.1) et le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique* (RLRQ, c. F-3.1.1, r. 3) ;
- la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.*

La conseillère juridique, qui relève de l'autorité du président, est désignée pour agir à titre de personne-ressource en matière d'éthique. Elle assume un rôle-conseil auprès du personnel. Elle a la responsabilité de promouvoir l'éthique au sein de l'organisation et de soutenir les personnes dans leur réflexion pour agir et pour mieux décider. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise.

- Au cours de l'exercice, aucun manquement n'a été signalé.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est présenté à l'annexe IV. Il est accessible sur le Web à cette adresse : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/deontologie.pdf. Quant à la *Déclaration de valeurs éthiques*, elle est présentée à l'annexe V. Elle peut également être consultée sur le Web : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/ethique.pdf.

4.2 L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Dans la foulée de la création du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative par le gouvernement, le ministère responsable de l'Environnement a mis en place, en 2011-2012, un comité directeur chargé de proposer des mesures concrètes de simplification réglementaire et administrative, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Le BAPE a participé à la première rencontre de ce comité ministériel qui avait pour objectif de dresser un état de situation des exigences actuelles en la matière. Le peu d'exigences administratives du BAPE à l'égard des entreprises de même que l'absence de commentaires négatifs des promoteurs font en sorte que les processus administratifs actuels du BAPE seront maintenus.

4.3 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Compte tenu de sa mission et de son souci de transparence dans la conduite de ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2014-2015, l'organisme a répondu à 97 demandes de documents. À cela s'ajoutent les milliers d'accès aux documents publiés dans le site Web (mémoires, transcriptions, rapports) et déposés dans les centres de documentation et dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le BAPE a reçu onze demandes d'accès. Neuf d'entre elles ont été traitées dans un délai maximal de 20 jours alors que la totalité l'a été à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

TABLEAU 13 TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Demandeurs	Nature de la demande	Statut de la demande	Motifs de refus	Délai de traitement
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	28 jours
Citoyen	Document de nature administrative	Acceptée	—	1 jour
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	1 jour
Citoyen	Document de nature administrative	Acceptée	—	3 jours
Groupe d'intérêt	Document de nature administrative	Acceptée	—	8 jours
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	Même jour
Groupe d'intérêt	Document de nature administrative	Acceptée	—	1 jour
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	7 jours
Citoyen	Document de nature administrative	Acceptée	—	10 jours
Organisme public	Document de nature administrative	Acceptée	—	22 jours
Journaliste	Document de nature administrative	Acceptée	—	12 jours

Comme par les années passées, le BAPE s'est conformé aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications agit à titre de responsable du respect de cette loi et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Tout le personnel affecté à une commission d'enquête doit prendre connaissance du formulaire *Éthique et déontologie – Engagement du personnel de la commission d'enquête*, lequel énonce des engagements particuliers en matière de protection des renseignements confidentiels. Un document similaire est inséré dans la pochette d'accueil remise par le supérieur immédiat au moment de toute entrée en fonction au BAPE. La procédure à suivre pour la destruction de documents imprimés contenant des renseignements personnels est également insérée dans la pochette d'accueil.

Par ailleurs, depuis novembre 2009, le BAPE diffuse dans son site Web tous les documents prescrits par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

4.4 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique adoptée en novembre 2000, mise à jour en décembre 2005, et pour laquelle une révision approuvée par le président du BAPE en mars 2011 n'a donné lieu à aucune modification. La politique est conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête. Elle est accessible à tout le personnel dans l'intranet. Par ailleurs, en 2014, elle a été soumise à l'Office québécois de la langue française pour commentaires.

Dans un autre ordre d'idées, la responsable de l'édition agit à titre de mandataire veillant à l'application de la *Charte de la langue française*. Elle répond aux questions du personnel sur l'application de la politique linguistique et joue un rôle-conseil en matière de communication écrite.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, six rapports ont été révisés par des linguistes-conseils. Quatre présentations ont été révisées à l'interne, de même que tous les communiqués avant leur diffusion aux médias ainsi qu'aux citoyens et avant leur publication sur le Web.

4.5 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Au cours de l'année 2014-2015, le BAPE a procédé au recrutement de quatre employés occasionnels, d'un étudiant et d'un stagiaire. Deux personnes issues des groupes cibles ont été recrutées respectivement à titre d'occasionnel et d'étudiant. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées est de 33,3 %, alors que l'objectif gouvernemental est de 25 %.

TABLEAU 14 EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2014-2015

Nombre	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Total de personnes embauchées	0	4	1	1
Employés en place au 31 mars 2015	37	8	0	0

TABLEAU 15 TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2014-2015 PAR STATUTS D'EMPLOI

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	—	2	—	—	2
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015	—	50 %	—	—	50 %

Les tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres des groupes cibles au cours de l'exercice 2014-2015 ainsi que les résultats par statuts d'emploi. Le taux de représentativité est ensuite présenté de façon comparative avec les deux derniers exercices ainsi que par catégories d'emplois.

TABLEAU 16 TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2014-2015

Statut d'emploi	Embauche totale 2014-2015	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Personnes membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	—	—	—	—	—	—	—
Occasionnel	4	—	—	1	—	1	25
Étudiant	1	1	—	—	—	1	100
Stagiaire	1	—	—	—	—	0	0

TABLEAU 17 TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUTS D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS

Année	Régulier (%)	Occasionnel (%)	Étudiant (%)	Stagiaire (%)
2014-2015	—	25	100	—
2013-2014	—	—	33,3	66,7
2012-2013	100	—	—	—

Le tableau 18 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles au cours des trois dernières années calculé sur l'effectif régulier. Pour 2014-2015, un taux de 10,8 % a été atteint pour les communautés culturelles et un taux de 8,1 % a été atteint pour les personnes handicapées, alors que les cibles gouvernementales étaient de 9 % et de 2 %.

TABLEAU 18 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupes cibles	31 mars 2015		31 mars 2014		31 mars 2013	
	Nombre	**Taux**	**Nombre**	**Taux**	**Nombre**	**Taux**
Communautés culturelles	4	10,8	4	10,5	4	11,4
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	3	8,1	3	7,9	3	8,6

TABLEAU 19 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, RÉSULTATS PAR CATÉGORIES D'EMPLOIS AU 31 MARS 2015

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communauté culturelle	—	—	2	10	—	—	2	33,3	4	10,8
Autochtone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Anglophone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personne handicapée	—	—	2	10	1	12,5	—	—	3	8,1

TABLEAU 20 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	3	20	8	6	37
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	2	10	7	6	25
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	66,7	50	87,5	100	67,6

4.6 LES BONIS AU RENDEMENT

L'article 8 de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (L.Q. 2010, chapitre 20), tel que modifié par l'article 129 du chapitre 16 des lois de 2013 et par l'article 42 du chapitre 25 des lois de 2013, prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne peut être accordé aux cadres et aux cadres juridiques pour les exercices financiers 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014. Ainsi, aucun boni n'a été versé aux cadres en 2014-2015.

Conformément au décret 162-2014 du 26 février 2014 portant sur l'application de l'article 8 des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein* qui stipule que le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 0 % pour toutes cotes d'évaluation obtenue pour l'année de référence du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, aucun boni au rendement n'a été versé en 2014-2015 aux titulaires d'un emploi supérieur.

4.7 LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

L'article 60 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012* prévoit que les ministères et organismes doivent rendre compte, dans leur rapport annuel, de la réduction de la masse salariale de leur organisation et de la réduction de leurs dépenses de fonctionnement.

En 2014-2015, le BAPE n'a toutefois pas été en mesure de participer à la cible de réduction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En effet, au cours de cette année, le BAPE a réalisé deux mandats spéciaux d'enquête et d'audience publique à l'échelle nationale, soit l'un portant sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent* et l'autre sur *Les enjeux de la filière uranifère au Québec*. D'une durée de huit et de douze mois respectivement, ces deux mandats spéciaux se sont ajoutés aux mandats réguliers confiés par le ministre dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la LQE.

Pendant cet exercice financier, le BAPE a tenu 36 séances d'audience publique pour des mandats réguliers sur des projets assujettis à la procédure de la LQE, soit 24 % de plus que le nombre moyen de séances tenues au cours des trois dernières années pour ce type de mandat. À cela s'ajoutent 101 séances d'audience publique dans le cadre des deux mandats spéciaux et 23 séances pour les mandats d'information et de consultation du dossier par le public.

En raison des deux mandats spéciaux, le BAPE a plutôt obtenu des crédits additionnels de 1,55 M $ pour leur réalisation. Près de 93 % de cette somme a été nécessaire pour clore l'exercice financier 2014-2015. Le nombre et l'ampleur des mandats confiés par le ministre constituent des variables hors du contrôle du BAPE. Ils résultent du dynamisme de l'économie du Québec et des préoccupations environnementales qui s'expriment sur les projets et sur les enjeux qui en découlent. C'est pourquoi le volume des activités du Bureau peut fluctuer grandement d'une année à l'autre.

Le BAPE souscrit pleinement à l'objectif gouvernemental d'atteindre l'équilibre budgétaire. D'ailleurs, au cours des dix dernières années, le nombre d'ETC utilisé est passé de 58 à 47, soit une diminution de 19 %.

4.8 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. Toutefois, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE, en vigueur depuis le 1er juin 2008, permet de tarifer les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les mandats confiés au BAPE sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font déjà l'objet d'une tarification auprès des promoteurs par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

4.9 LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Le BAPE n'a conclu aucun contrat de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus avec des personnes physiques ou morale entre le 1er janvier et le 31 mars 2015.

Quant au contrôle des effectifs, la cible fixée est de 58 ETC et elle est respectée par le Bureau.

TABLEAU 21 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Catégorie		ETC	Nombre d'employés au 31 mars 2015
1	Personnel d'encadrement	2,9	3
2	Personnel professionnel	23,1	26
5	Personnel de bureau technicien et assimilé	15,0	16
	Hors cadre	5,9	6
	Sous-total[1]	46,9	51
8	Étudiants et stagiaires[2]	1,5	0
	Total	48,4	51

1. Voir les tableaux 3 et 4.
2. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

CHAPITRE 5
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* stipule que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit, dans un document, rendre publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*.

Le présent chapitre rend compte des résultats obtenus par le BAPE en rapport avec les objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*, lequel a été reconduit jusqu'au 31 mars 2015 avec quelques ajouts et clarifications. Ce chapitre met en relief les actions accomplies ou prévisibles qui sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale.

Par ailleurs, le BAPE a intégré deux nouvelles actions à son Plan d'action au cours de l'exercice 2012-2013 afin de répondre aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

Les résultats de la septième année de mise en œuvre des actions en lien avec les objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*, reconduit jusqu'en 2015, sont présentés ci-après.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 – Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

Action 1 – Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique*.	
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités courantes.
Cibles	Rejoindre 100 % du personnel* d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % des employés possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes. *Le personnel dont il est question a terminé sa première année de service **(Modification au plan d'action [1]).**
Résultats	En raison de la nature des mandats du BAPE, la grande majorité de notre personnel travaille quotidiennement avec les principes de développement durable. De plus, nous nous affairons chaque année à mettre à jour leur formation (conférences thématiques et capsules Web) et à former le nouveau personnel (cahier de formation, rencontres individuelles et trousse d'accueil). Ces activités ciblent et rejoignent tout le personnel (100 %). Depuis 2008, près de 98 % de notre personnel a reçu une formation sur le développement durable suffisamment étoffée pour que ce concept soit intégré aux activités courantes.

1. Cette modification au plan d'action a été apportée afin de préciser quel est le personnel concerné par cette action.

Action 2 – Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.	
Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.
Résultats	Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, a été produit en 2009. Il est utilisé par les commissions d'enquête afin de les guider dans la réalisation de leurs mandats. En ce qui concerne l'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs*, il a été parachevé au cours de l'exercice 2010-2011. Il est utilisé systématiquement dans la conception ou dans la mise à jour d'un dossier administratif d'envergure. En 2014-2015, il a été utilisé dans la réflexion entourant la planification stratégique du Bureau.

Action 3 – Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique, et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.	
Indicateurs	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.
Cibles	100 % des discours d'ici la fin de 2008.
Résultats	Toutes les séances d'information et tous les discours d'ouverture des séances d'audience publique depuis la fin de 2008 ont fait mention de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, reconduite jusqu'au 31 décembre 2014, et de la démarche d'analyse du BAPE.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2 – Favoriser un environnement sain pour le personnel du BAPE.

Action 4 – Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.	
Indicateurs	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.
Cibles	Treize pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité d'ici 2013.
Résultats	En 2014-2015, treize pratiques ont été mises en place ou poursuivies : – rencontre organisationnelle pour l'ensemble du Bureau ; – nettoyage, entretien des refroidisseurs à eau et changement des filtres ; – entente avec le locateur pour la mise en fonction des échangeurs d'air, sur demande, la fin de semaine ; – modernisation de l'éclairage et mesures afin d'assurer un éclairage adéquat selon les besoins spécifiques des employés ; – Programme d'aide aux employés (PAE) ; – capsules d'information et de sensibilisation dans l'intranet ; – campagne de vaccination antigrippale ; – promotion du transport actif ; – service d'une personne-ressource en ergonomie ; – entente avec un centre de conditionnement physique ; – politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite ; – politique de bonis pour rendement exceptionnel et de reconnaissance de la scolarité en cours d'emploi ; – horaire variable. De plus, la planification du réaménagement des locaux, incluant le changement des tapis et le nettoyage des paravents, a été amorcée durant l'exercice 2014-2015.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3 – Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.

Action 5 – Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*.	
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre, au BAPE, d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale d'ici 2011.
Résultats	Le *Cadre de gestion environnementale du BAPE 2010-2013* a été adopté en 2010. Un plan de gestion environnementale a été établi par le comité de développement durable pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012. L'ensemble des interventions proposées dans ces plans de gestion vise à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Au cours de l'année 2011-2012 seulement, seize interventions ont été mises en œuvre. L'exercice 2014-2015 a permis de consolider les gestes et les interventions qui font maintenant partie des pratiques usuelles. Une boîte de récupération des crayons, stylos et surligneurs a également été ajoutée à notre îlot de collecte des matériaux domestiques. Leur transformation est confiée à une entreprise spécialisée.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'engagement des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 4 – Améliorer le taux de participation aux séances d'audience publique.

Action 6 – Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.	
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées.
Cibles	Vingt activités externes annuelles et augmentation des efforts de communication ciblant les jeunes d'ici la fin de 2009.
Résultats	En 2014-2015, treize activités externes ont été réalisées par le personnel du BAPE. De plus, trois conférences ont été présentées devant un public universitaire, permettant ainsi à notre organisation de rejoindre la tranche d'âge des 18-35 ans. Le BAPE a également réalisé 23 séances d'information sur des projets assujettis à la procédure d'évaluation environnementale. Le BAPE a par ailleurs créé et entretenu un compte Twitter afin de joindre davantage ses publics.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 5 – Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération, par les décideurs gouvernementaux, de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Action 7 – Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation du dossier par le public et des audiences publiques.	
Indicateurs	Taux de satisfaction des participants relativement aux services offerts.
Cibles	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants d'au moins 80 %.
Résultats	À chaque séance d'information ou d'audience publique, un questionnaire est distribué à tous les participants dans le but d'évaluer leur taux de satisfaction. Les résultats de l'année 2014-2015 indiquent un taux de satisfaction globale de 89,2 % à l'égard des services offerts.

OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

1 – *Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.*

18 – *Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.*

19 – *Prendre en compte la culture dans l'établissement et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, notamment dans les études d'impact des grands projets.*

20 – *Intégrer la dimension culturelle dans les processus d'aménagement et de développement du territoire de manière à améliorer la qualité de vie des populations, renforcer le sentiment d'appartenance et favoriser l'attractivité des milieux.*

Objectif organisationnel 6 – Favoriser la prise en compte des aspects culturels par les commissions d'enquête.

Action 8 – Améliorer la prise en compte des aspects culturels dans les travaux et les recommandations du BAPE.	
Indicateurs	Guide produit et utilisé par les commissions abordant des aspects culturels.
Cibles	Création du guide d'ici la fin de 2013.
Résultats	La rédaction du guide de prise en compte des aspects culturels dans les travaux et les recommandations du BAPE s'est amorcée au cours de l'exercice 2013-2014, mais n'est pas encore achevée. En 2014-2015, une collaboration a été établie avec le ministère de la Culture et des Communications dans le but de compléter notre réflexion. À cet égard, un sondage a été effectué auprès des employés concernés afin de mieux comprendre les défis auxquels ils font face lorsque vient le temps de tenir compte des aspects culturels dans leurs travaux. L'organisation d'un atelier d'information interne portant sur le patrimoine culturel et sur sa protection est en cours.

OBJECTIF 5 DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'établissement des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Objectif organisationnel 7 – Favoriser l'éducation à la participation citoyenne.

Action 9 – Créer une trousse pédagogique de simulation d'audience publique du BAPE pour la clientèle des cégeps.	
Indicateurs	Trousse pédagogique créée et nombre de classes de cégep l'utilisant.
Cibles	Création de la trousse au premier trimestre de 2013 et utilisation par cinq classes d'ici 2015.
Résultats	Une étude fictive d'impacts ainsi que des guides à l'intention des professeurs et des étudiants ont été rédigés. La trousse de simulation a été testée dans le cadre d'un cours de géographie, au cégep de Thetford, à la session d'hiver 2013. Depuis sa création, vingt professeurs provenant de dix-huit établissements d'enseignement différents ont demandé cette trousse pédagogique, dont douze professeurs provenant de onze cégeps. Trois de ces établissements sont situés à l'extérieur du Québec (Ontario, Nouveau-Brunswick et Maroc). Au cours de l'exercice 2014-2015, huit professeurs en provenance de huit établissements scolaires en ont fait la demande. Cinq professeurs nous ont confirmé avoir utilisé la trousse au moins une fois depuis 2013.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Le BAPE a inscrit en annexe de son *Plan d'action de développement durable 2008-2013* les objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus ainsi que les motifs soutenant ces choix. Ce plan est accessible sur le Web, à l'adresse suivante :

www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Plan_dev_durable_2008-2013_avril_2010.pdf.

ANNEXE I

A – LES MEMBRES DU BAPE

Pierre Baril, président

Louis-Gilles Francœur, vice-président

Denis Bergeron

Michel Germain

Gisèle Grandbois

Anne-Marie Parent

B – LES MEMBRES ADDITIONNELS À TEMPS PARTIEL NOMMÉS PAR DÉCRET[1]

Pierre André	Marjolaine Castonguay[2]	Jacques Locat
Marie-José Auclair[3]	**Louis Dériger**	Jean-François Longpré[3]
Florian Bernard	**Nathalie Drapeau**	**Marc Paquin**
Isabelle-Anne Bisson	Marie-Hélène Gauthier	**Jean Paré**
Martine Blanc	**Corinne Gendron**	Jean Poitras
Guy Blanchet	**Michèle Goyer**	Nicole Trudeau
Denis Bourret[3]	**John Haemmerli**	Marie-Hélène Vandersmissen
Jean Brisset des Nos[3]	Donald Labrie	Christian L. Van Houtte
Geneviève Bruneau	Manon Laporte[3]	**Joseph Zayed**

1. Les noms des membres additionnels à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2014-2015 apparaissent en caractères gras.
2. Mandat terminé en mai 2014.
3. Mandat terminé en septembre 2014.

ANNEXE II

A – LES MANDATS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

— Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal Nickel Corporation, du 1er avril au 16 mai 2014

— Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion par le ministère des Transports, du 24 avril au 9 juin 2014

— Projet Éoliennes Belle-Rivière dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par Éoliennes Belle-Rivière Société en commandite, du 27 mai au 11 juillet 2014

— Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, du 11 septembre au 27 octobre 2014

— Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie, du 18 septembre au 3 novembre 2014

— Projet de réhabilitation de l'anse du Moulin à Baie-Comeau par Alcoa ltée, du 30 septembre au 14 novembre 2014

— Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles, du 16 octobre au 1er décembre 2014

— Projet de reconstruction de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges par le ministère des Transports, du 21 octobre au 5 décembre 2014

— Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz Inc., du 4 novembre au 19 décembre 2014

— Projet de construction d'une nouvelle prise d'eau pour l'usine de production d'eau potable Lachine par la Ville de Montréal, du 11 novembre au 29 décembre 2014

— Projet de construction du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV et d'une ligne de raccordement à 315 kV par Hydro-Québec TransÉnergie, du 18 novembre 2014 au 2 janvier 2015

— Projet d'installation de génératrices d'urgence d'une capacité de 56 MW pour le Centre mondial TIC à Vaudreuil-Dorion par Ericsson Canada inc., du 2 décembre 2014 au 16 janvier 2015

— Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie, du 3 février au 20 mars 2015

— Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean par Arianne Phosphate inc., du 5 février au 23 mars 2015

— Projet d'aménagement d'un centre de gestion intégrée d'halocarbures à Bécancour par Recyclages ÉcoSolutions inc., du 10 février au 27 mars 2015

— Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2 par le ministère des Transports, du 17 février au 4 avril 2015

— Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par Énergies Durables Kahnawà :ke inc., du 26 février au 13 avril 2015

— Projet de parc éolien Roncevaux dans la MRC d'Avignon par Énergie éolienne Roncevaux S.E.C., du 24 mars au 8 mai 2015

B – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

— Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal Nickel Corporation, du 12 mai au 11 septembre 2014

— Les enjeux de la filière uranifère au Québec, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015

— Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C., du 20 mai au 19 septembre 2014

— Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion par le ministère des Transports, du 15 septembre 2014 au 14 janvier 2015

— Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie, du 10 novembre 2014 au 9 mars 2015

— Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, du 12 janvier au 11 mai 2015

— Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz Inc., du 2 février au 1er juin 2015

— Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles, du 9 mars au 8 juillet 2015

C – LE MANDAT D'ENQUÊTE AVEC MÉDIATION

— Projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute par Lydia Énergie S.E.C., du 2 juillet au 28 août 2014

D – LE MANDAT D'ASSISTANCE AUX MRC AU REGARD DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE SUR LEUR TERRITOIRE

— Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE durant l'exercice 2014-2015.

ANNEXE III

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

304 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland.* 8 avril 2014.

306 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.* 11 avril 2014.

307 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.* 28 novembre 2014.

309 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay.* 11 septembre 2014.

310 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel.* 19 septembre 2014.

311 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute.* 28 août 2014.

312 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion.* 15 janvier 2015.

313 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal.* 9 mars 2015.

B – LES AUTRES PUBLICATIONS

Plan d'action 2014-2015 à l'égard des personnes handicapées, juin 2014.

Rapport annuel de gestion 2013-2014, octobre 2014.

ANNEXE IV

CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.
23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.
25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.
28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.
29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.
31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

APPLICATION AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Ces valeurs sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Le respect

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

LE BAPE PARTAGE ÉGALEMENT LES VALEURS ÉNONCÉES DANS LA DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE.

Le respect

Le personnel du BAPE manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

L'impartialité

Le personnel du BAPE fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisanes.

La compétence

Le personnel du BAPE s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'intégrité

Le personnel du BAPE se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté

Le personnel du BAPE est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

ANNEXE VI

A – CONFÉRENCES ET PRÉSENTATIONS DONNÉES PAR LE PERSONNEL DU BAPE

— *Le processus d'analyse dans un mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE*, Montréal, 7 avril 2014, conférence devant les étudiants de 1er cycle de l'École Polytechnique de Montréal, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

— *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et la gestion des risques*, Montréal, 22 mai 2014, conférence devant les étudiants du cours Gestion des risques en santé environnementale, Université de Montréal, Michel Germain, membre du BAPE.

— *Rôle et fonctionnement du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Montréal, 11 septembre 2014, Conseil patronal de l'environnement du Québec, Pierre Baril, président du BAPE, et Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

— *Le BAPE et la participation publique dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Saguenay (par visioconférence), 18 septembre 2014, conférence devant les étudiants du cours en Éco-conseil de la chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Jonathan Perreault, analyste.

— *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Quebec, 5 février 2015, conférence devant le personnel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Pierre Baril, président du BAPE.

B – AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES A PARTICIPÉ LE PERSONNEL DU BAPE

— Dans le cadre de l'entente de coopération France – Québec, accueil de M. Christian Leyrit, président, et Mme Laurence Monnoyer-Smith, vice-présidente, Commission nationale du débat public (CNDP), à l'occasion de leur mission au Québec, présentation portant sur le BAPE, du 7 au 11 avril 2014, Pierre Baril, président du BAPE, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, et Diane Paquin, directrice des communications.

— *Atelier partage d'une communauté de pratique*, Québec, 4 juin 2014, discussion avec les praticiens du développement durable des ministères et organismes gouvernementaux, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

— Rencontre sur le partage de connaissances et échange d'expertise en matière de participation publique avec la présidente et le vice-président de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs (CNCE), Paris (France), 16 juin 2014, Pierre Baril, président du BAPE.

— Participation à la plénière *Les pratiques de participation du public à l'étranger*, au colloque de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur le thème *Le citoyen et la décision publique*, Paris (France), 17 juin 2014, Pierre Baril, président du BAPE.

— Échange sur le rôle du BAPE dans la participation publique, avec M. Giovanni Allegretti, coprésident, *Independent Authority for Participation of Tuscany Region*, Florence (Italie), Québec, 23 juillet 2014, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.

— Rencontre sur le partage d'expertise du BAPE dans le dossier du gaz de schiste avec M. Sébastien Chailleux, doctorant en cotutelle de Sciences Po Bordeaux et l'Université Laval, Québec, 29 juillet 2014, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

— Participation à la table ronde *La participation citoyenne et l'acceptabilité sociale*, 5e Colloque biennal de l'*International Association for Ecology & Health*, Montréal, 14 août 2014, Pierre Baril, président du BAPE.

— Présentation portant sur le BAPE à une délégation du Burundi, de la Tanzanie et de la Zambie, Québec, 26 août 2014, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, et Diane Paquin, directrice des communications.

— Participation à la table ronde *De bonnes pratiques pour assurer l'acceptabilité sociale de vos projets*, congrès de la Fédération québécoise des municipalités sur le thème *Le pouvoir de mieux faire*, Québec, 26 septembre 2014, Pierre Baril, président du BAPE.

— Rencontre sur l'expertise du BAPE en matière de consultation publique pour des projets miniers en Afrique francophone avec M. André Bourassa, conseiller stratégique, Bureau des relations internationales, École Polytechnique de Montréal, Québec, 17 novembre 2014, Pierre Baril, président du BAPE, et René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.

— Participation au Salon Québec Mines, tenue d'un stand, Québec, 18 au 20 novembre 2014, le personnel de la Direction des communications.

ANNEXE VII

LES LOIS, RÈGLEMENTS ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFIÉS AU BAPE

— *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2)

— *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1)

— *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (RLRQ, c. Q-2, r. 23)

— *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (RLRQ, c. Q-2, r. 45)

— *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement*

— *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01)

— *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées* (RLRQ, c. C-61.01, r. 1)

— *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37)

— *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

Achevé d'imprimer en juin 2014

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore
et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz